



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



P.V C.R.Q.D N° 03 du 16 NOVEMBRE 2014

Membres Présents : Mrs BENZERDJEB .A. – SARDI .M. – BOUZEROUATA.H.

Ordre du jour:

- affaires Disciplinaires.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

AFFAIRE N°16: Ren : N.G.H.—J.S.T. R1 S/G du 07/11/2014

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Avertissement Off(A) BENHAMOU Aek Lic N° 562 du club N.G.H.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Avertissement confirmé à l'Off (A) BENHAMOU Aek du club N.G.H.

AFFAIRE N°17 Ren : I.R.B.O —R.A.J.A.. R1 S/G du 07/11/2014

- ☞ Vu la feuille du match signalant :
- ☞ Absence de l'équipe R.A.J.A. Sidi Ali
- ☞ Attendu qu'aucune lettre explicative n'est parvenue à la L.R.H.B.Oran.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Match perdu en faveur de l'équipe I.R.B.O. (12—00)
- ☞ Il est infligé une amende de 50.000 DA au club R.A.J.A.
- ☞ Défalcation d'un (01) point à l'équipe RAJA du classement général.

AFFAIRE N°18: Ren : H.B.C.G - C.R.B.S R1 S/G du 07/11/2014

- ☞ Vu la lettre N°199 du 13/11/2014 de déprogrammation de la rencontre H.B.C.G-- C.R.B.S.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Match perdu en faveur de l'équipe C. R.B.S. (10—00)

AFFAIRE N°19: Ren : J.P.A.A—U.S.B.T. D2 S/G du 08/11/2014

- ☞ Vu la feuille du match et rapport du délégué signalant :
- ☞ Non déroulement de la rencontre J.P.A.A. —U.S.B.T pour indisponibilité de la Salle OMS Béthioua (festival KARATE).
- ☞ Vu la lettre explicative de l'équipe U.S.B.T.
- ☞ Vu la lettre explicative de l'équipe J.P.A.A.
- ☞ Vu la correspondance de l'A.P.C.- Béthioua.
- ☞ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ☞ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ☞ Match à reprogrammer par la D.O.S
- ☞ Il est infligé une amende de 10.000 DA (dix mille dinars) au club JPAA
- ☞ Remboursement des frais engendrés par le club U.S.B.T. (Paiement sous quinzaine)



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران



AFFAIRE N°20: Ren : U.S.T – G.C.A.T R1 S/G du 14/11/2014

- ↪ Vu la feuille du match et rapport des arbitres signalant :
- ↪ Disqualification du joueur BENCETTI Mohamed Lic N° 106 du club U.S.T pour comportement anti sportif.
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Il est infligé une sanction de (02) matchs ferme au joueur BENCETTI Med Lic N° 106 du club U.S.T
- ↪ Il est infligé une amende de 2.500DA au club U.S.T.

AFFAIRE N°21: Ren : M.C.O.T.—M.SIG. D2 S/G du 15/11//2014.

- ↪ Vu la lettre N° 199 du 13/11/2014 de déprogrammation de la rencontre M.C.O.T—M.SIG
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Match perdu en faveur de l'équipe M.C.O.T. (10—00)

AFFAIRE N°22: Ren : H.B.C.G - M.C.S R1 S/G du 14/11/2014

- ↪ Vu la lettre N°197 du 13/11/2014 de déprogrammation de la rencontre H.B.C.G - M.C.S
- ↪ Vu le barème des pénalités Administratives et Financières.
- ↪ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- ↪ Match perdu en faveur de l'équipe M.C.S. (10—00)

**TOUTES LES DECISIONS PARUES SUR LE PRÉSENT PV. PRENNENT
EFFET A COMPTER DU : 30 Novembre 2014.**

Secrétaire de Séance
SARDI .Med

Le Président C.R. Q.D

BENZERDJEB .Amine